PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 13 novembre 2025

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0932

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 14 octobre 2025.

En réponse aux trois premiers points de votre demande, nous vous invitons à consulter, pour chaque exercice visé, l'information relative aux montants dépensés en publicité et promotion sur notre site Internet: Contrats de publicité et de promotion.

Veuillez toutefois noter que nous ne comptabilisons pas les dépenses en marketing et publicité en fonction des critères tels que décrits dans votre demande.

Relativement au quatrième point de votre demande, nous vous invitons à consulter les rapports annuels de la Société pour les années visées, lesquels comprennent le bilan financier faisant état des revenus générés pour chacune de ces années :

Rapports annuels

Quant au cinquième point, vous trouverez ci-après le détail des montants versés en contributions directes à la prévention du jeu problématique. Il est à noter qu'en plus de ces montants, la Société met en place plusieurs mesures de jeu responsable qui sont intégrées à même ses activités commerciales et qu'elle s'assure d'une formation adéquate de ses employés sur ce sujet.

2019-2020	32,8 M $
2020-2021	27 M $
2021-2022	28,8 M $
2022-2023	33,6 M $
2023-2024	35 M $
2024-2025	36 M $

Finalement, en ce qui concerne le dernier point de votre demande, nous ne détenons aucun document à cet effet, la Société n'ayant pas le mandat d'offrir des services de traitement.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec